



MN/SC

COMMUNIQUÉ

Une délégation composée du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE), de sa section Messageries et du bureau de l'UFICT a rencontré vendredi 8 février 2008 la direction générale des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne (NMPP).

Lors de cette rencontre, la CGT a exprimé clairement le cadre dans lequel elle prendrait toute sa place dans les négociations sur le plan « Défi 2010 ».

L'adaptation de notre système de distribution est une nécessité que nul ne peut nier. La presse évolue, sa distribution aussi, comme en attestent les nombreuses réformes entreprises au sein des NMPP depuis leur création en 1947. La presse écrite n'a pas de problème avec sa distribution dans la mesure où celle-ci a toujours su s'adapter aux mutations de ce média.

Par contre, le plan « Défi 2010 » pourrait bien étioiler sérieusement le pluralisme de la presse nourrie par la diversité des journaux. L'avenir des publications dont le tirage ne répondrait pas aux nouveaux critères logistiques actuels serait bien compromis.

En effet, ce plan ne se résume pas uniquement au développement des points de vente de la presse. C'est une refonte totale du réseau de la distribution de la presse à tous ses niveaux qui est à l'ordre du jour. Avec ce démantèlement, la logistique l'emporte sur les principes fondateurs de la loi Bichet qui garantit l'égalité et l'impartialité du traitement des journaux — quotidiens et publications — depuis 60 ans. L'absence de toute régulation laisserait un pan supplémentaire de la diffusion de l'information, de la Culture et des idées entre les mains des plus grands groupes de médias.

Par ailleurs, l'autre objectif de ce « défi » est la disparition programmée des salariés des NMPP qui sont, avec leur organisation syndicale CGT, une composante mais aussi les garants du système coopératif de distribution.

Ce système unique au monde constitue la première aide de la presse écrite dans notre pays.

.../...

Pour ces raisons, la délégation a réaffirmé sa volonté de négocier les évolutions nécessaires à l'amélioration du système et sa modernisation, dans l'intérêt de la profession et de ses salariés.

Les conditions indispensables à la réussite de ces objectifs résident dans la confirmation des missions d'utilité publique de l'entreprise et de ses salariés notamment :

- Le traitement, le groupage des publications et leurs suppléments sous toutes ses formes de conditionnement et le réassortiment. Ce travail doit être effectué dans un centre national de publications.
- Le traitement et le groupage des quotidiens nationaux en province doivent rester au sein des Agences régionales des Messageries (ARM) des NMPP.

Dans tous les cas, les missions de traitement et de groupage pour les différents types de presse doivent être assurées par des salariés régis par la convention de la presse parisienne et les annexes techniques des Messageries.

La direction a affirmé sa volonté d'aborder cette négociation sans « dogmatisme » sur le plan industriel, mais avec une contrainte économique lourde.

À l'issue des échanges, il a été convenu quatre réunions qui débiteront dès la semaine prochaine et aborderont :

- le centre des quotidiens,
- les ARM,
- le centre national des publications,
- le volet social.

Nos organisations informeront et discuteront avec les salariés du contenu de ces rencontres et, dès mardi, les délégués de la presse feront le point sur ce dossier et sur les autres (Imprimerie nationale, politique salariale...).

Paris, le 8 février 2008